

Crêpes bordés ou faconnés, par navires français, des pays hors d'Europe, le kilog., 34 fr.; des pays d'origine en Europe le kilog., 34 fr.; d'ailleurs, le kilog. 40 fr.

Crêpes bordés ou faconnés, par navires étrangers, le kilog., 41 fr.

Autres que les foulards et les crêpes originales des pays hors d'Europe, par navires français, des pays hors d'Europe, le kilog., exemplis : d'ailleurs, le kilog., 25 fr.

Autres que les foulards et les crêpes originales des pays hors d'Europe, par navires étrangers, le kilog., 25 fr.

ALGERIE.

Les tissus de soie ci-après dénommés seront admis aux droits suivants à leur importation de la régence de Tunis et de l'empire du Maroc par les frontières de terre :

Scheinib, tissu pur uni, le kilog., 30 c.; Bremchia de Constantinople, gaze de soie pure (décime compris).

On écrit de la Nouvelle-Orléans le 16 juillet au Moniteur.

« J'avais eu l'ordre de penser, comme je vous l'écrivais dans ma dernière lettre, qu'une taxe exceptionnelle de 25 % imposée sur tous les cotons existant à titre de propriété particulière dans les Etats insurrectionnels restés en dehors de l'occupation militaire, cesserait d'avoir sa raison d'être du jour où la fin de la guerre rétablirait ces Etats sous le contrôle de l'administration fédérale. Cette taxe vient, en effet, d'être définitivement abolie et remplacée par une contribution de 3 cents (environ 16 centimes) par livre. En résumé, toutes les restrictions imposées jusqu'à présent au commerce ont été levées dans la partie du territoire située à l'ouest du Mississippi, comme elles l'avaient été précédemment à l'est de ce fleuve.

Des mesures, pleinement justifiées d'ailleurs par la situation morale du pays, ont immédiatement produit les résultats que l'on en devait attendre. Un large courant commercial s'est rétabli entre les provinces orientales et la légion du Trans-mississippi. Seulement, après les premières expéditions, on a vu se produire ce qui n'arrive que trop souvent en pareil cas.

Les spéculateurs avaient cru à des besoins immenses de la part de ces populations si longtemps séparées par la guerre de tous les centres d'échange. Ils avaient pensé, d'un autre côté, qu'il devait exister de grandes quantités de coton dans les pays adossés depuis si longtemps à cette culture, et ils avaient commencé leurs opérations sur la plus large échelle. Or, soit que les habitants de ces malheureux territoires où la lutte s'est en quelque sorte localisée se trouvent aujourd'hui entièrement épousés, soit que, habitués aux privations, ils préfèrent ménager leurs ressources pour l'avenir, toujours est-il que de nombreuses marchandises expédiées vers l'intérieur ont dû revenir à la Nouvelle-Orléans; les arrivages de coton se sont en même temps sensiblement ralentis, après avoir fourni pendant ces quatre dernières semaines au marché de la ville un total de 35,000 balles.

« Ce n'est là, du reste, qu'un incident passager, incapable d'arrêter sérieusement la reprise toujours croissante des affaires. La Nouvelle-Orléans a retrouvé son aspect animé d'autrefois. La vie renait sur ses larges quais, qui font du second port de l'Union le plus bel entrepôt commercial de ces mers.

Tout le monde sait que le papier se fabrique avec du chiffon de lin, de chanvre et de coton, qui, lorsqu'il est bien blanc, se vend jusqu'à 50 fr. les 100 kilogr. Le chiffon de soie ne sert qu'à faire des papiers d'emballage et coûte de 6 à 7 fr. les 100 kilos.

Attention! s'écria-t-il, voici un meuble rare, un meuble précieux, qui a été l'ornement du presbytère pendant la vie de M. Espenay, et qui est, comme vous voyez, dans un parfait état de conservation. A cinquante francs cette belle armoire en chêne sculpté.

Les paysans secourent la tête. Ce chiffre de cinquante francs les effrayait. Mais l'un d'eux, qui rejoignait au revenu de ses champs le produit d'une tannerie, et qui était le Turcarel de la bande, s'approcha de l'armoire, l'examina en détail, et débraiment en se regorgeant dans sa cravate :

« Cinquante-cinq francs!

— Cinquante-cinq, répéta lentement l'huisier.

— Cent francs! s'écria Robert, debout, sur le seuil de la porte.

X. MARMIER.

(Le suite au prochain numéro.)

Dans le papier de couleur, celui qui, dans les vêtements, par exemple, on rencontre des mélanges étranges, et en particulier une teinture oblique par une décoloration de certains colorants.

Ceux mêmes personnes qui moins vivent en France du glandage des chiffons. Chaque France, d'après les statisticiens, ne produit annuellement qu'une moyenne de 2 kilogrammes de chiffon par an.

Une seule papetterie, celle d'Essonne, possède deux machines qui fabriquent environ 4 millions de kilogrammes par an, soit quatre-vingts millions de mètres de papier par an.

Nous empruntons ces renseignements au substantiel et curieux travail de M. Turcan, sur les Grandes Usines de France, ou voici d'autres, que nous fournit au feuilleton du Pays :

Les aiguilles, à peine connues en Angleterre sous Marie Tudor, se vendent 2 à 3 francs mille, grâce aux machines. Les étoiles ont suivi aussi une proportion curieuse de décroissance ; le tableau est descendu de 225 francs à 60 centimes le mètre carré.

Un haut-fourneau bien monté produit lui seul autant de fer que l'Empire romain tout entier. Les fournaux en usage alors ne donnaient que 5 à 6 kilogrammes par jour.

Même progrès pour les questions de transport. Le carbone pouvait porter 30 kilogrammes ; le cheval 200, la voiture 2,000, le chemin de fer trois cent mille ! Un seul homme, le mécanicien, suffit pour remplacer 7,000 porteurs et pour gouverner la force de 50,000 chevaux.

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES

DE LA VILLE DE ROUBAIX

PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL
(Suite. — Voir notre dernier numéro).

TITRE IX

CAISSE D'EPARGNE.

La Caisse d'épargne de Roubaix a été autorisée le 13 octobre 1842 et ouverte le 14 mai 1843.

Elle est tenue sous la présidence du Maire, par 16 directeurs, savoir : MM. Delfosse, vice-président, Jules Toulemonde secrétaire, et Alfred Motte, secrétaire-adjoint; Riquet-Serpel, Achille Wabax, Lepoutre, Parent, Requillart-Dessaint Charles Bourbier, J.-B. Dujardin, Louis Watine, Eekman, Duhamel-Lefebvre, Achille Delaix, Louis Serpel, Henri Mathon.

Le capital de cette caisse était au 1^{er} janvier 1864 à 19,377 francs 86 cent. — Le capital de cette caisse était au 31 décembre 1863 à 20,737 francs 13 cent.

Nombre de livrets existants au 1^{er} janvier 4,801
Ouverts dans l'année 1,046
Recus par transfert 9

5,856 Soldés dans l'année 616

Beste au 31 décembre 1864 5,240

Nous remarquons qu'en 1864, il a été ouvert 86 livrets de plus qu'en 1863, et qu'il en a été soldé aussi 168 de plus.

Le solde du aux dépôsants

Était au 1^{er} janvier de 2,024,821 francs

Versements effectués pendant l'année 581,176-27

Intérêts alloués aux dépôsants 73,212-84

Arrérages de rentes 194-25

2,681,401-61

Remb. en achats de rentes faits d'office 155-60

Remb. en achats de rentes faits à la demande des déposants 13,753-55

Remb. en espèces, capitaux, intérêts et arrérages 309,550-44

557,459-59

Reste au 31 décembre 2,123,945-03

Il y a donc eu dans le courant de l'année 1864, augmentation du nombre de livrets 399

Augmentation des fonds appartenant aux dépôsants, par différence entre les versements nouveaux et les remboursements 23,716-68

Augmentation des fonds par accroissement d'intérêts 73,406-00

99,123-67

IMPORTANCE DES LIVRETS EXISTANTS.

De 500 fr. et au dessous 3,292 — 525,169-44

De 501 fr. à 800 francs 811 — 514,457-41

De 801 fr. à 1000 809 — 748,466-72

De 1001 et au-dessus réd. 328 — 335,849-48

— non-réd.

1,016 172,914

PROVENANCE DES 1046 LIVRETS NOUVEAUX.

Ouvriers 462 ens. 76,387

Domestiques 74 12,329

Employés 54 10,165

Militaires et marins 215 49,104

Professions diverses 241 24,636

Mineurs Sociétés secours mut.

1,016 172,914

TITRE X BONNE TENUE ET MORALISATION DES FAMILLES.

L'institution des récompenses pour la propreté et la bonne tenue des habitations et l'accomplissement des devoirs de famille se consolide et porte ses fruits.

En 1864, on a procédé, avec la solennité accoutumée, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, à la distribution de ces récompenses, consistant en livrets de la caisse d'épargne. La livrerie de différentes valeurs ont été données par le maire suivant :

70 à des pères ou mères de famille;

14 à une jeune épousée qui vient de devenir à ses frères et sœurs en bas-âge; 24 à des élèves de deux sexes distingués par les directeurs et directrices des écoles, comme les plus méritants.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE.

EMPIRE FRANÇAIS.

PREFECTURE DU NORD.

Nous Préfet du département du Nord, Grand Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur et commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique.

Vu la loi du 5 mai 1855;

Vu notre arrêté du 29 juin 1863, relatif au renouvellement général des conciliers municipaux;

Vu l'avis du décret de M. Edouard Delattre, élé membre du Conseil municipal de Roubaix par la 5^e section électorale,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}. Les électeurs de la 5^e section de la ville de Roubaix sont convoqués au samedi 26 août courant à 8 heures du matin, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil municipal, en remplacement de M. Edouard Delattre, décédé. Le scrutin durera deux jours. Il sera clos le dimanche 27 août.

ART. 2. Si, au premier tour de scrutin, la majorité voulue par la loi n'est pas acquise aux candidats, un second scrutin aura lieu le samedi 2 et le dimanche 3 septembre suivant.

Chaque scrutin durerà au moins trois heures.

ART. 3. Les opérations auront lieu suivant les formes déterminées par la loi du 5 mai 1855, et par notre arrêté susvisé du 29 juin 1863.

ART. 4. M. le Maire de Roubaix est chargé de l'exécution de présent arrêté qui sera publié et affiché par ses soins.

Lille, le 17 août 1863.

(Signé) VALLON.

Pour expédition conforme :

Le secrétaire général de la Préfecture, BERGOGNIE.

Nous, Maire de la ville de Roubaix. Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

Vu l'arrêté qui précède,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}. Les opérations électorales de la cinquième section pour le renouvellement comme conseiller municipal de M. Edouard Delattre, décédé, commencent le samedi 26 août à huit heures du matin, dans le Salon blanc de la Mairie. À trois heures après-midi la séance sera levée.

ART. 2. Le lendemain dimanche 27 août, le scrutin sera rouvert à huit heures du matin et fermé à trois heures après-midi. Le dépouillement des votes aura lieu immédiatement après.

ART. 3. Dans le cas où il deviendrait nécessaire de procéder à un second tour de scrutin, les électeurs seraient convoqués de nouveau par publications et affiches pour se rendre au même lieu et aux mêmes heures le samedi 2 et le dimanche 3 septembre.

Roubaix, le 19 août 1863.

ERNST-VULF-BAYART.

ELECTIONS MUNICIPALES 1863.

CINQUIÈME SECTION.

Lieu de réunion : Salón blanc de la mairie.

Candidat :

M. BÉTHUNE-DURIEUX.

Le Préfet du Nord donne avis que la circulation des voitures de toute espèce sera complètement interdite sur la route départementale n° 19 de Roubaix à Saint-Amand, entre le hameau du Tilleul à Roubaix et la place de Lanoy, à partir du jeudi 24 août, à six heures du matin, jusqu'au samedi 9 septembre, à six heures du soir, pour le remaniement et l'élargissement de la chaussée.

Les voitures venant de la Belgique et de Roubaix emprunteront le chemin des Tois-Baudets partant du Petit-Lanoy et aboutissant sur Roubaix, à la route départementale n° 14 de Lille à Courtrai, près la Barque-d'Or.

Le Moniteur publie un décret relatif au tracé définitif du chemin de fer de Valenciennes à la ligne de Saint-Quentin-Erquelinnes.

D'après ce décret, le chemin de Valenciennes à la ligne de Saint-Quentin à Erquelinnes se raccordera à cette dernière ligne à ou près Aulnoye. Le chemin de fer de la ligne de Soissons à la frontière de Belgique, se détachera également à ou près Aulnoye de la première de ces lignes, pour se diriger vers Anor, en passant par les villages d'Avesnes et Fourmies.

La Société centrale de médecine du département du Nord s'est réunie en séance solennelle